



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le « Bilan 2023 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins faisant l'objet d'une assurance limitée »

Au conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performances suivants (l'objet de la mission) présentés dans le « Bilan 2023 sur les émissions de gaz à effet de serre du Mouvement Desjardins faisant l'objet d'une assurance limitée » joint à l'annexe 1, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Objet de la mission

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 :
 - Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel;
 - Fuites de réfrigérants (SACO);
 - Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins.
- Les émissions de GES de portée 2 :
 - Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel.
- Les émissions de GES de portée 3 :
 - Catégorie 1 – Biens et services acquis et Catégorie 5 – Déchets issus des opérations : Papier consommé;
 - Catégorie 6 – Déplacements d'affaires : Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels;
 - Catégorie 15 – Émissions financées pour les classes d'actifs suivantes :
 - Hypothèques;
 - Financement de véhicules;
 - Immobilier commercial (investissements);
 - Actions et Obligations (Fonds propres des assureurs).

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, ca_montreal_main_fax@pwc.com, www.pwc.com/ca/fr



Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet de la mission conformément aux principes et exigences du Protocole sur les gaz à effet de serre (*Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition*) et aux principes et exigences stipulés dans le standard des émissions financées (2e édition- 2022) du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) (les critères applicables). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet de la mission exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet de la mission, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions d'assurance 3410 *Missions de certifications des bilans des gaz à effet de serre* (ISAE 3410). Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères applicables.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- obtention, au moyen de demandes d'information, d'une compréhension de l'environnement de contrôle et des systèmes d'information pertinents du Mouvement Desjardins pour la quantification et la déclaration des émissions de GES;
- évaluation des méthodes d'estimations utilisées par le Mouvement Desjardins pour établir si les estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme. Cependant, nos procédures n'incluent pas de tester les données sur lesquelles les estimations sont basées ou de développer séparément nos propres estimations par rapport auxquelles évaluer les estimations du Mouvement Desjardins;
- examens analytiques et une analyse des tendances des données présentées dans l'objet de la mission;
- examen des informations fournies sur l'objet de la mission sélectionné dans les annexes pour nous assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.



Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*.

Limites inhérentes importantes

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur les données présentées pour des exercices précédents, ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée, et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionnée.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet de la mission du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet de la mission et restriction à l'utilisation

L'objet de la mission a été préparé conformément aux critères applicables afin de rendre compte au conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins. Par conséquent, l'objet de la mission pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement au Mouvement Desjardins.



Nous reconnaissons la divulgation de notre rapport, en totalité uniquement, par le Mouvement Desjardins à sa discrétion. Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers p.r.l./s.l.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)

Le 21 mars 2024



Annexe 1

**Bilan 2023 sur les émissions de gaz à effet de serre du
Mouvement Desjardins faisant l'objet d'une assurance limitée**

Le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Mouvement Desjardins repose sur les principes et exigences stipulés par le *Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2015 - édition révisée)*. Ce rapport sert à élaborer le rapport En Mouvement pour le Climat selon les recommandations du GIFCC et la réponse au questionnaire CDP sur les changements climatiques.

Le tableau suivant rend compte des émissions de GES de portées 1, 2 et certaines catégories de la portée 3 du Mouvement Desjardins¹ en lien avec les activités opérationnelles pour l'année terminée le 31 décembre 2023.

Portées	Source GES		Émissions en tonnes éq. de CO ₂		Variation annuelle (2023 vs 2022)
			2022	2023 ³	
Portée 1	Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel		3 981 ²	3 813	(4%) ⁴
	Fuites de réfrigérants (SACO) ¹		125 ⁵	141	13% ⁵
	Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement Desjardins et la navette Desjardins		927	1 009	9% ⁷
Total Portée 1			5 033	4 963	(1%)
Portée 2	Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont le Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel		1 163 ²	1 083	(7%) ⁴
Total Portée 2			1 163	1 083	(7%)
Portée 3	Catégorie 1 – Biens et services acquis et Catégorie 5 – Déchets issus des opérations	Papier consommé	8 298	7 039	(15%) ⁶
	Catégorie 6 – Déplacements d'affaires	Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels	4 518	6 309	40% ⁷
Total Portée 3			12 816	13 348	1%
Total			19 012	19 394	2%

¹ Les données de 2023 ont été comptabilisées pour l'ensemble des composantes et filiales du Mouvement Desjardins, à l'exception des fuites de réfrigérants qui sont calculées uniquement pour les sièges sociaux (Le Complexe et la Cité Lévis). Le bilan des émissions de gaz à effet de serre opérationnelles inclus également les données relatives à Développement international Desjardins, la Fondation Desjardins et le Régime des rentes du Mouvement Desjardins (RRMD).

² Les corrections apportées en 2022 concernent uniquement le recalcul de la consommation d'énergie dans les sites corporatifs loués par Mouvement Desjardins. Des données plus précises ont été obtenues pour estimer la consommation totale d'énergie et la répartition de sources d'énergie consommée pour cette catégorie de bâtiments (Passage de 4 403 à 3 981 pour la portée 1 et passage de 1 218 à 1 163 pour 2022 pour la portée 2). Ces ajustements n'ont pas fait l'objet de la mission d'assurance limitée de PwC.

³ Périodes de déclaration : du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les données concernant le papier consommé, les déplacements d'affaires et les SACO, ainsi que du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 pour les données d'énergie des bâtiments.

⁴ Ces diminutions sont dues à une réduction de la superficie totale des bâtiments loués par Mouvement Desjardins en 2023.

⁵ Cette augmentation est due à une augmentation des fuites de réfrigérants en 2023 comparativement à 2022. Des corrections ont été apportées sur le tonnage de 2022 faisant passer les émissions de 74 tonnes à 125 suite à un inventaire révisé. Les ajustements n'ont pas fait l'objet de la mission d'assurance limitée de PwC.

⁶ La réduction des émissions liées au papier s'explique par des initiatives transversales dans la réduction des impressions et par une utilisation de papier 100% recyclé.

⁷ Ces augmentations importantes sont dues principalement au retour des activités de déplacements. Depuis la reprise d'activités normales, notamment au niveau de la navette et des voyages d'affaires présentent, bien que réduite, une tendance similaire aux émissions pré-pandémiques (2019).

Le tableau suivant rend compte des émissions financées du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023 et repose sur les principes et exigences stipulés dans le standard des émissions financées (2^e édition - 2022) du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

Portées	Catégorie	Classe d'actif (au 31 décembre 2023)	Émissions (Portée 1 et 2, kt CO ₂ e)
Portée 3	Catégorie 15 – Émissions financées	Hypothèques ⁸	328
		Financement de véhicules ⁹	325
		Immobilier commercial (investissements) ¹⁰	13
		Actions et Obligations (Fonds propres des assureurs) ¹¹	316
Total			982

⁸. La catégorie hypothèques comprend le portefeuille de prêts hypothécaires aux particuliers du Mouvement Desjardins. Avec une couverture de 96 %, le calcul exclut les prêts hypothécaires utilisés pour la construction et la rénovation, entre autres catégories qui ne répondent pas à la définition du PCAF pour cette classe d'actif.

⁹. La catégorie financement de véhicules comprend les prêts automobiles aux particuliers du Mouvement Desjardins. Avec une couverture de 59 %, le calcul comprend les automobiles et motocyclettes et exclut les véhicules récréatifs et les bateaux.

¹⁰. La catégorie immobilier commercial (investissements) comprend les placements directs en immobilier du Mouvement Desjardins. Les immeubles occupés par des employés de Mouvement Desjardins sont exclus puisque ces émissions sont déjà comptabilisées dans les émissions opérationnelles du Mouvement.

¹¹. La catégorie d'actions et obligations de sociétés (fonds propres des assureurs) ne comprend que les actifs des entités d'assurance du Mouvement Desjardins (Desjardins Sécurité financière et Desjardins Groupe Assurance Générale) qui représentent 66 % du total des actions et des obligations au bilan du Mouvement Desjardins. Notre calcul porte sur 86% de ce portefeuille car il exclut les investissements dans des entreprises pour lesquelles le facteur d'attribution n'a pas pu être calculé.

1. Portée 1, 2 et 3 des activités opérationnelles du Mouvement Desjardins

Méthodologie et hypothèses

La répartition par portée des émissions du bilan de Mouvement Desjardins est similaire à celle de 2022. Pour clarifier la couverture de la portée 3 par cette vérification, nous avons inclus dans le tableau sommaire les noms des catégories de la portée 3 selon les définitions du *Protocole des gaz à effet de serre*.

Portée 1

Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel

Pour les sites dont les volumes de consommation des combustibles fossiles sont connus, ces derniers sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Mouvement Desjardins qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie. Ils comprennent les volumes de diesel, d'huile à chauffage et de gaz naturel consommés par site pour l'énergie liée aux bâtiments.

Pour les sites dont Mouvement Desjardins a seulement une visibilité sur les coûts des carburants, les volumes de carburants sont estimés à partir du coût unitaire moyen de la province pour le carburant en question.

Pour une partie de sites corporatifs, la consommation d'énergie (GJ/m²) et la répartition de sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques sites de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. L'équipe de Groupe immobilier Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente pour pouvoir améliorer cette estimation.

Les émissions ont été calculées en multipliant les volumes de carburants consommés par les facteurs d'émissions pertinents¹².

Fuite de réfrigérants (SACO)

Le volume des rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) est établi en additionnant les volumes des rejets fournis par les gestionnaires immobiliers. Les émissions ont été calculées en appliquant le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) de chaque substance¹³.

Carburants consommés par la flotte de véhicules du Mouvement et la navette Desjardins

Pour les véhicules possédés par les entités du Mouvement Desjardins, incluant le réseau des caisses, la consommation de carburant (en litres de diesel et d'essence) est calculée à partir des données kilométriques et de la cote de consommation de carburant de chaque véhicule.

La Navette Desjardins est constituée de deux autocars d'une capacité de 35 passagers qui transportent nos employés entre Lévis et Montréal. Le service de navette a repris en début d'année 2022 et le nombre de trajets effectués par semaine a augmenté en 2023 suivant les besoins de déplacements des employés. La consommation de diesel par trajet de la navette est connue. La consommation annuelle est calculée sur la base du nombre de trajets.

Les émissions de la flotte de véhicules et de la navette pour l'année 2023 ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions pertinents.

Portée 2

Consommation d'électricité et de vapeur des bâtiments dont Mouvement Desjardins a le contrôle opérationnel

Les données de consommation d'électricité et de vapeur (en dollar canadien ou en kWh) sont obtenues des manières suivantes :

¹² Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2) ; US Energy Information Administration. Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2021; Agence de la transition écologique, France, Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre -2022.

¹³ Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental (GIEC), 2021 ; ASHRAE Standard 34.

- Pour les installations dont les consommations d'électricité sont connues, celles-ci sont extraites des systèmes de compilation des données d'électricité de Mouvement Desjardins, qui proviennent des factures et des rapports des fournisseurs d'électricité.
- Pour les sites dont Mouvement Desjardins a une visibilité sur les coûts de consommation d'électricité seulement, le volume d'électricité est estimé à partir du coût unitaire moyen (\$/kWh) de la province en question.
- Pour les sites où Mouvement Desjardins n'a pas de visibilité sur les coûts, les volumes de consommation sont estimés en utilisant un coût moyen par superficie (\$/m²) par source d'énergie qui est ensuite convertie en quantité.
- Pour une partie de sites corporatifs, la consommation d'énergie (GJ/m²) et la répartition de sources d'énergie consommée sont estimées en utilisant des données provinciales. Si disponibles, les résultats des audits énergétiques faits dans quelques sites de cette catégorie sont utilisés pour améliorer cette estimation. L'équipe de Groupe Immobilier Desjardins mène aussi des enquêtes par bâtiment pour collecter l'information pertinente pour pouvoir améliorer cette estimation.

Les émissions de GES ont été calculées en multipliant ces volumes d'électricité et de vapeur consommés ou estimés par les facteurs d'émissions pertinents¹⁴.

Portée 3

Papier consommé

La majorité des quantités de papier consommé par l'ensemble du Mouvement proviennent directement des fournisseurs. Une extrapolation est faite pour les caisses qui ne s'approvisionnent pas auprès de notre fournisseur principal de fournitures de bureau. Cette extrapolation se base sur la consommation moyenne de papier des caisses qui s'approvisionnent auprès de notre fournisseur principal. Les émissions de GES associées à la consommation de papier sont calculées à l'aide du calculateur de papier du *Environmental Paper Network* en fonction du volume et du type de contenu recyclé du papier.

Consommation de combustibles fossiles pour les déplacements professionnels

Les volumes d'essence (en litres) consommés par les véhicules de location sont établis à partir de la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens). Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du coût publié moyen (\$/L) de l'essence, par géographie¹⁵.

La distance totale parcourue par les véhicules personnels est établie en convertissant les frais de remboursement (\$), basés sur la distance en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation

¹⁴ Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3) ; US Energy Information Administration. Commercial Sector Energy Consumption Estimates, 2021; Agence de la transition écologique, France, Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre -2022; Énergie et Ressources naturelles Québec, Vapeur, 2022.

¹⁵ Statistique Canada : Prix de détail moyens mensuels, essence et mazout, par géographie - 2023

d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne. Pour les véhicules hybrides, la consommation moyenne (L/100km) est ajustée selon une utilisation moyenne de modèles les plus vendus dans l'année¹⁶. Pour les voitures électriques, un facteur (kWh/km) est attribué puis multiplié par un facteur d'émission lié à l'énergie de la province¹⁷.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus).

Les données de déplacements en avion (en km) sont obtenues par l'intermédiaire de notre agence de voyages et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion. Les distances de vol sont ensuite converties en tonnes éq. de CO₂ à l'aide des facteurs d'émissions pertinents¹⁸.

Les données de déplacements en train proviennent directement de rapports produits par VIA Rail. Les émissions éq. de CO₂ sont calculées en multipliant les kilomètres parcourus par les facteurs d'émissions pertinents¹⁹.

¹⁶ Association des véhicules électriques du Québec, Électrification des transports, 2022; PCAF Web-based factor emissions database

¹⁷ Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2 et partie 3)

¹⁸ Government Greenhouse Gas Conversion Factors for Company Reporting, Department for Energy Security & Net Zero (UK) (Tableau 36), 2023.

¹⁹ Sustainability mobile Report, VIA Rail Canada, 2019

2. Émissions financées du Mouvement Desjardins

Hypothèques

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées aux hypothèques comprend les prêts inscrits au bilan à des fins de consommation spécifiques, à savoir l'achat et le refinancement de biens immobiliers résidentiels, y compris les maisons individuelles et les logements collectifs comportant un petit nombre d'unités. Voici le calcul que nous suivons :

$$\text{Émissions financées} = \sum_{b,e} \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale de la propriété}_b} \times \text{Consommation énergétique}_{b,e} \times \text{Facteur d'émissions}_e$$

Avec b = immeuble et e = source d'énergie

Les hypothèques aux particuliers pour des bâtiments de 5 logements et plus sont souvent séparées dans la divulgation, car ces prêts sont généralement considérés comme commerciaux. Cependant, nous avons statué que peu importe le nombre de logements, les financements d'immeubles résidentiels réalisés pour un particulier sont comptabilisés dans cette classe d'actif.

Nous excluons les marges de crédit hypothécaire, car elles ne sont pas requises dans le cadre de cette méthodologie, étant donné que ces produits sont généralement des prêts à la consommation destinés à des fins générales de consommation.

Nous excluons, les prêts hypothécaires pour les constructions ou les rénovations à ce stade, car le propriétaire n'est pas directement responsable des émissions.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin de calculer nos facteurs d'émissions, le Mouvement Desjardins a calculé les facteurs d'émissions pour cette classe d'actif en utilisant les données de consommation d'énergie par source d'énergie ainsi que le nombre d'unités par type de logements fournies par Ressources naturelles Canada, reproduisant ainsi la méthodologie du PCAF avec les données le plus à jour²⁰. Pour calculer les émissions de GES pour la consommation d'électricité, nous avons utilisé la donnée la plus récente pour l'intensité de consommation g CO_2e/kWh ²¹ de l'inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre du Canada.

²⁰ Base de données complète sur la consommation d'énergie, Ressources naturelles Canada, 2023

²¹ Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3)

Financement de véhicules

Contexte et périmètre

Cet indicateur vise à quantifier les émissions de GES des prêts accordés pour les véhicules à moteur afin d'évaluer la portion attribuée à Mouvement Desjardins. Le calcul est effectué selon la méthodologie PCAF comme suit :

$$\text{Émissions financées} = \sum_v \frac{\text{Encours}}{\text{Valeur initiale totale du véhicule}_v} \times \text{Émissions du véhicule}_v$$

Avec v = véhicule ou flotte de véhicule

Nous effectuons le calcul des émissions financées uniquement pour les véhicules personnels ainsi que les motocycles qui représentent 59% de notre portefeuille au 31 décembre 2023. Nous ne calculons pas les émissions financées pour les autres véhicules à moteur (bateaux, camions, motoneiges, etc.), en raison du manque de méthodologie reconnue et de données spécifiques pour ces véhicules.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Afin d'obtenir les émissions des véhicules que nous finançons, nous utilisons la distance moyenne annuelle parcourue par véhicule selon la province²², les émissions de CO₂ et l'intensité de consommation d'électricité (kWh) par 100 kilomètres selon le type de véhicule²³ ainsi que et les facteurs d'émission par kWh d'électricité selon la province²⁴.

Pour le calcul des émissions financées des motocycles, nous utilisons les émissions de portée 1 par province fournie par PCAF multiplié par le facteur d'attribution.

²² Tableau 32 : Variables explicatives des voitures. Base de données complète sur la consommation d'énergie, Ressources naturelles Canada, 2023.

²³ Cotes de consommation de carburant, Ressources naturelles Canada, 2023.

²⁴ Pour le Québec : Taux d'émission de GES associés aux approvisionnements en électricité d'Hydro-Québec 1990-2022.

Pour les autres provinces : Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3)

Immobilier commercial (investissements)

Contexte et périmètre

Le calcul des émissions financées liées à l'immobilier commercial comprend les prêts inscrits au bilan à des fins d'investissement. Voici le calcul que nous suivons :

$$\text{Émissions financées} = \sum_b \text{Facteur d'attribution}_b \times \text{Émissions de l'immeuble}_b$$

Avec b =immeuble

Nous incluons tout le portefeuille de placements directs en immobilier commercial du Mouvement Desjardins dans le calcul de nos émissions financées sauf les immeubles que les employés de Mouvement Desjardins occupent, car les émissions de ces immeubles sont prises en compte dans notre portée 1 et 2 opérationnelle. Pour cette classe d'actif, le facteur d'attribution est calculé en fonction du pourcentage de détention de l'immeuble par le Mouvement Desjardins.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Pour les sites dont la consommation d'énergie est connue par le Mouvement Desjardins, les volumes consommés sont extraits des systèmes de compilation des données d'énergie de Mouvement Desjardins, qui proviennent des factures et rapports de nos fournisseurs d'énergie.

Pour les sites dont le Mouvement Desjardins n'a aucune visibilité ni sur les coûts ni sur les volumes des carburants, les volumes de carburants consommés ont été estimés avec un modèle plus précis en 2023. Pour calculer les estimations énergétiques des certains bâtiments, la plateforme logicielle du Gouvernement du Canada de gestion d'énergies propres, RETScreen a été utilisée²⁵. Ces modèles tiennent compte des données spécifiques au site recueillies au cours d'un processus de vérification, y compris les types de combustibles pour chaque utilisation finale, l'efficacité de l'équipement installé, ainsi que les points de consigne et les horaires de fonctionnement. Postérieurement, pour les bâtiments qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification et pour lesquels nous n'avons pas de données réelles de consommation, la consommation d'énergie a été estimée à l'aide d'Energy Star Portfolio Manager²⁶. Ces estimations tiennent compte de la superficie, de l'utilisation principale et de la température. La répartition des combustibles a été estimée à partir d'une combinaison d'informations fournies par le Mouvement Desjardins et de moyennes provenant d'autres bâtiments similaires au sein du portefeuille.

²⁵ Ressources naturelles Canada, RETScreen - 2023

²⁶ Energy Star, Portfolio Manager - 2023

Actions et Obligations (Fonds propres des assureurs)

Contexte et périmètre

Cette classe d'actifs inclut uniquement le portefeuille d'actions et obligations de sociétés des assureurs, Desjardins sécurité financière et Desjardins groupe d'assurance générales (collectivement, les sociétés des assureurs de Mouvement Desjardins), qui représentent approximativement 66% des actions et obligations de sociétés détenues par le Mouvement Desjardins au 31 décembre 2023. Voici le calcul que nous suivons :

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \frac{\text{Actifs sous gestion}}{\text{Valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC)}_c} \times \text{Émissions de la compagnie}_c$$

Avec c =emprunteur ou société détenue

Nous incluons les émissions de portées 1 et 2 des compagnies pour les Actions ordinaires (incluant les fonds négociés en bourse), les Actions privilégiées et les Obligations corporatives.

Notre calcul porte sur 86% de ce portefeuille car il exclut les investissements dans des entreprises pour lesquelles le facteur d'attribution n'a pas pu être calculé.

Les investissements privés et les obligations souveraines ne sont pas inclus dans nos calculs.

Méthodologie de calcul et hypothèses

Selon le principe d'attribution du standard PCAF, les placements des sociétés des assureurs de Mouvement Desjardins sont responsables d'une partie des émissions annuelles de l'entreprise financées. Cela est déterminé par le facteur d'attribution, soit le ratio entre la valeur des actions ou obligations cotées en bourse des sociétés des assureurs de Mouvement Desjardins dans l'entreprise, c'est-à-dire nos actifs sous gestion, et la valeur de l'entreprise financée. La valeur des actions cotées en bourse est définie sur la base de leur valeur marchande et la valeur des obligations est définie sur la base de la valeur comptable de la dette. La valeur de l'entreprise financée est définie par la valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC) de l'entreprise concernée.

Pour avoir accès aux informations nécessaires pour calculer notre empreinte carbone selon PCAF, nous utilisons les données de la plateforme de MSCI ESG Manager (MSCI). En utilisant les valeurs marchandes de chaque titre, nous calculons notre actif sous gestion. La valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC) de chaque entreprise dans le portefeuille provient MSCI ou elle est calculée à partir des données de la base de données WorldScope et DataStream. Nous multiplions chaque facteur d'attribution calculé par les émissions de GES de chaque compagnie qui proviennent de MSCI afin d'obtenir nos émissions financées totales.

Politique de recalcul pour toutes les classes d'actifs

Conformément aux exigences du protocole sur les GES et de la *Science Based Targets (SBT) Initiative*, Mouvement Desjardins peut recalculer les émissions financées pour l'année de référence pour de multiples raisons. Nous avons établi, comme règle générale, un seuil de variation quantitative de +/- 5 % des émissions de l'année de référence. La liste suivante présente des exemples de changements qui nécessiteraient un nouveau calcul si l'incidence dépasse ce seuil :

1. Changements structurels dans l'organisation, comme les fusions, les acquisitions, les désinvestissements, l'externalisation et l'internalisation, qui auraient une incidence sur l'une ou l'autre des catégories déclarées;
2. Changements dans les méthodes de calcul et/ou les sources de données, amélioration de l'exactitude des données ou de la disponibilité des données de l'entité émettrice, ou découverte d'erreurs importantes;
3. Changements dans les catégories ou activités incluses dans l'inventaire de la catégorie d'actif ou de la portée 3 déclarée;
4. Mises à jour importantes dans les plus récentes données scientifiques sur le climat et/ou changements dans les modèles de projections d'établissement de cibles.

Les nouveaux calculs seront effectués au moins tous les cinq ans avant la mise à jour de la cible SBT. Si possible, les nouveaux calculs seront effectués chaque année, au besoin.